

## REGLEMENT INSCRIPTIONS DES FILMS / UN POING C'EST COURT 2015

### **Article 1. Dates et lieux**

Le 15<sup>ème</sup> festival du film court francophone intitulé « un poing c'est court » se déroulera à Vaulx-en-Velin (Rhône-alpes), au cinéma les Amphis, du vendredi 16 janvier 2015 au samedi 24 janvier 2015.

### **Article 2. Conditions d'admission pour la compétition**

Le festival est ouvert aux films courts qu'ils soient de fiction, documentaires ou animations, réalisés après le 1<sup>er</sup> septembre 2013. La durée d'un film ne doit pas excéder 30 minutes. Les films doivent être dialogués et non muets (une bande son uniquement sera considérée comme sans dialogue).

### **Article 3. Espace Francophone**

Le festival accepte les films réalisés ou produit dans un pays de l'espace francophone\*. Ces films doivent être en français ou sous titrés français.

\*Espace francophone : Albanie, Algérie, Andorre, Arménie, Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-vert, Centrafrique, Chypre, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Egypte, Macédoine, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Haïti, Laos, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Monaco, Sénégal, Seychelles, Suisses, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Vietnam.

### **Article 4. Programmation**

Le festival propose 8 programmes en compétition (4 compétitions tous public, 4 compétitions scolaires).

Cette année le pays à l'honneur sera la Tunisie. Les films acceptés pour ce programme ne doivent pas obligatoirement avoir été réalisés avant le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

### **Article 5. Inscriptions des films**

L'inscription au festival se fait via le site de la plateforme du court-métrage [www.filmfestplatform.com](http://www.filmfestplatform.com) ou sur le site du festival [www.unpoingcestcourt.com](http://www.unpoingcestcourt.com) en téléchargeant la fiche d'inscription.

La réception des films, de leur fiche d'inscription et du règlement signé, se fera à partir du 1<sup>er</sup> juin 2014 et prendra fin le 15 septembre 2014. Au-delà de cette date les films inscrits et/ou réceptionnés ne seront plus visionnés.

### **Article 6. Sélection**

La sélection se déroulera uniquement sur support DVD. Il est possible pour un réalisateur de présenter plusieurs films cependant un seul sera retenu. Le DVD du film devra être envoyé avec la fiche d'inscription et le règlement signé avant le 15 septembre 2014 à :

Festival du film court francophone

Espace Carco

20 rue Robert Desnos

69120 Vaulx en Velin

Les ayants droits seront informés des décisions du comité de sélection, par mail, à partir du 30 septembre 2014.

### **Article 7. Copie de projection**

Supports de projections acceptés pour le festival :

DCP  
Bêta num  
DVD

Le festival devra accuser réception des supports de projection en date du mercredi 7 janvier 2015. Les copies doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Cinéma les amphis  
FFCF 2015  
12 rue pierre côt  
69120 Vaulx en Velin

Les films peuvent aussi être déposés à l'agence du court métrage avant le lundi 5 janvier 2015.

#### **Article 8. Diffusion des films**

Tout réalisateur ou producteur ayant inscrit un film sera tenu pour responsable de la mise à disposition du film lors du festival en cas de sélection. Aucun retrait de film après annonce de sa sélection ne sera accepté.

#### **Article 9. Transport**

L'envoi des copies de projections est à la charge de l'ayant droit. Le retour des copies quant à lui, est pris en charge par le festival.

#### **Article 10. Jurys**

Le jury officiel sera composé de professionnel du cinéma. Les jurys Jeunes et Adultes seront composés d'amateurs du cinéma.

#### **Article 11. Prix**

Les prix seront décernés aux films primés, en espèce ou matériel, et seront attribués aux réalisateurs.

Les décisions des jurys seront sans appel.

- Grand prix du festival
- Prix spécial du Jury
- Prix du meilleur scénario
- Prix de la presse
- Prix de la francophonie
- Prix du public
- Prix jury jeunes
- Prix lycée
- Prix collègue
- Prix enfance

#### **Article 12. Communication et Presse**

En cas de sélection, le festival se réserve le droit de présenter un extrait aux télévisions n'excédant pas 10% de la durée totale de l'œuvre. Le festival se réserve également le droit d'utiliser des extraits des films pour sa bande annonce.

De plus, des photographies tirées des films pourront être utilisées à des fins de promotion (presse écrite, Internet ...).

#### **Article 13. Droits d'auteur**

La demande d'inscription en vue de la participation à la 15<sup>ème</sup> édition du festival « un poing c'est court » implique l'acceptation des présentes conditions. De plus, il appartient aux réalisateurs d'être en conformité avec les règlements de la Sacem.

**Article 14. Les films primés**

Les films primés ou sélectionnés lors du festival peuvent faire l'objet de projection non commerciale lors d'évènements de promotion du festival.

**Article 15. Dérogations et litiges**

Le comité d'organisation est seul habilité à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations. La participation au festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. Toute contestation relative à son application et interprétation sera soumise aux tribunaux compétents de Lyon, la loi applicable étant la loi française.

**Article 16. Annulation**

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le festival, en cas de problème majeur indépendant de sa volonté.

**Signature de l'ayant droit :**